

National RRD Minimes et Cadets

Du 22 au 25 octobre 2014

Plage de l'Almanarre, HYERES (83)

Autorité Organisatrice : HWO

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie windsurf.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte : **pour les cadets** aux planches RRD 120 voiles 7.8m² maxi 3 cambers maxi. Les mâts et les wishbones sont libres. Ailerons MFC 40 et 44 d'origine. Les concurrents cadets admissibles sont nés en 1999 et 1998..
pour les minimes aux planches RRD 120 et un deuxième flotteur de 110 Litres maximum facultatif, voiles 6.8m² maxi sans restriction de cambers. Les mâts et les wishbones sont libres. Ailerons MFC 40 et 44 d'origine. Les concurrents minimes admissibles sont nés en 2003, 2002, 2001 et 2000
- 3.2. Les concurrents peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site hwo.free.fr et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au HWO Le Mont des Oiseaux 1, allée des hirondelles 83400 HYERES au plus tard le 10 octobre 2014.
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 50 € jusqu'au 10 octobre 2014, date limite. Aucune inscription ne sera prise en compte après le 10 octobre 2014.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Le 22 octobre 2014 de 9 h à midi dans les locaux de BTP VACANCES

5.2. Jours de course :

Date	Heure du briefing	
22/10	13 h	
Du 23/10 au 25 /10	10 h	

Si changement, affichage la veille avant 20 h sur le panneau officiel.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : slalom ou longues distances à partir de 9 nœuds

SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurfs la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour cette compétition est de 1

8.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le HWO au 0494573720 ou voir le site : hwo.free.fr